



Conditions Village de vacances Efteling Bosrijk et Village de vacances Efteling Loonsche Land

1. Application

- 1.1 Ces conditions s'appliquent à toutes les offres, réservations et accords relatifs à tous les hébergements et autres installations qui sont loués par le Village de vacances Efteling Bosrijk et le Village de vacances Efteling Loonsche Land (à l'exception de L'Hôtel Loonsche Land, les chambres thématiques Loonsche Land et les chambres familiales Bosrijk), ainsi qu'à tous les autres services et produits offerts par les hébergements, concernant les Hôtels ou les Villages de vacances (ci-après dénommés conjointement : « les hébergements »).
- 1.2 Les conditions générales de RECRON font partie intégrante des présentes conditions générales et y sont annexées. La version la plus récente des conditions générales de RECRON s'applique toujours (www.recron.nl).
- 1.3 Dans ces conditions est entendu par le terme « vacancier » : la personne entrant dans un accord avec les hébergements concernant la location ou l'utilisation d'un hébergement. Est entendu par le terme « visiteurs » : le vacancier et les personnes indiquées par le vacancier qui utilisent ou utiliseront l'hébergement loué par le vacancier et/ou les autres équipements et services proposés par les hébergements.
- 1.4 Ces conditions s'appliquent indépendamment d'un renvoi (préalable) à d'éventuelles conditions propres ou autres conditions. Le fournisseur des hébergements rejette toutes les conditions mentionnées ou utilisées par le visiteur.
- 1.5 Les accords déviant de ces conditions ne sont valides que si convenus par écrit.

2. Réservations

- 2.1 Les hébergements traitent uniquement les réservations provenant de personnes âgées de 18 ans ou plus. Les mineurs ne sont pas autorisés à séjourner dans les hébergements sans être accompagnés d'un adulte.
- 2.2 Les hébergements se réservent le droit de refuser des réservations, sans motif, notamment des réservations de groupes, ou de les accepter à des conditions particulières.
- 2.3 Si vous n'avez pas reçu une confirmation écrite ou une facture dans les 10 jours suivant votre réservation, vous devez immédiatement contacter le service réservations, à défaut de quoi vous ne pourrez utiliser votre réservation.
- 2.4 Entre l'hôte et les hébergements, un contrat est conclu au moment où la réservation est effectuée auprès des hébergements et où la réservation est acceptée par les hébergements.

- 2.5 Le contrat concerne la location d'hébergement(s) et/ou autres installations récréatives, brève de par sa nature, ainsi que les autres services et produits associés proposés par les hébergements.
- 2.6 Tous les visiteurs présents dans l'hébergement sont priés de s'inscrire sur le formulaire d'inscription que vous avez reçu à cette fin. Le responsable de la réservation est obligé de le faire. Vous le recevrez sous forme numérique. Les hébergements ont le droit de vérifier les pièces d'identité des visiteurs présents. Si les visiteurs ne peuvent montrer une pièce d'identité valide, les hébergements peuvent décider de ne pas héberger les visiteurs, sans que cela ouvre le droit à un remboursement ou indemnisation.
- 2.7 En cas d'accident personnel avant ou pendant les vacances, il est très important de souscrire une assurance voyage et/ou une assurance annulation. Vous en êtes responsable vous-même et ne pouvez en aucun cas tenir Efteling pour responsable.

3. Modification de l'accord

- 3.1 Si vous souhaitez apporter des modifications après que la réservation a été effectuée, les hébergements ne sont pas tenus de le faire. L'acceptation ou non des modifications est laissée à la discrétion des hébergements.

Modifications plus d'un mois avant l'arrivée :

Pour chaque modification, en rapport avec une réservation déjà effectuée, nous facturons 35 € de frais de modification. Ces frais ne seront pas facturés si vous effectuez une réservation supplémentaire. La réduction du nombre de visiteurs est possible dans la limite de l'occupation minimale par hébergement (12 personnes - min. 9 pers. / 8 personnes - min. 5 pers. / 6 personnes - min. 3 pers.).

Modifications dans un délai d'un mois avant l'arrivée :

Pour chaque modification, en rapport avec une réservation déjà effectuée, nous facturons 35 € de frais de modification. En cas de changement pour un hébergement moins chère ou de réduction du nombre de personnes dans le mois précédant le début du séjour, l'intégralité du prix initial du voyage est due. Si, après avoir effectué la réservation, vous souhaitez annuler un ou plusieurs hébergements ou modifier la date de la réservation, les conditions d'annulation énoncées à l'article 13 s'appliquent.

4. Remplacement

- 4.1 Les hébergements, le vacancier ou les autres visiteurs n'ont pas le droit de céder l'utilisation de l'hébergement sous quelque dénomination que ce soit ou pour quelque motif que ce soit à d'autres personnes que celles citées dans l'accord, sauf convention contraire écrite avec les hébergements.
- 4.2 Si le responsable de la réservation et les hébergements ont convenu du remplacement du responsable de la réservation et/ou d'un ou plusieurs visiteurs, le responsable de la réservation restera solidairement responsable envers les hébergements, avec le vacancier et/ou les visiteurs qui prennent la place du responsable de la réservation et/ou celle d'autres visiteurs, du règlement de la partie restant due de la location, des frais de modification (voir l'article 3.1) et des éventuels frais supplémentaires suite au remplacement et des éventuels frais d'annulation.

5. Prix

- 5.1 Le prix de location et le prix des autres services et produits réservés convenus, comme mentionnés dans la confirmation écrite

(et facture) de la réservation, sont dus aux hébergements. Si les coûts des hébergements (personnel, énergie, taxes etc.) ont augmenté manifestement et de manière imprévue après la conclusion de l'accord, les hébergements auront le droit d'augmenter leurs prix et de vous facturer le prix majoré. Si cette augmentation de prix est appliquée dans les 3 mois après conclusion du contrat, cette augmentation sera de 5 % maximum du prix convenu auparavant et vous aurez le droit de résilier le contrat pour ce motif (annulation).

5.2 Après la réservation de l'hébergement dans les hébergements, vous n'avez plus droit à des prix spéciaux, remises ou tarifs promotionnels.

5.3 Le cas échéant, tous les prix s'entendent toutes taxes comprises, sauf mention contraire.

6. Coûts supplémentaires

Hormis le prix de la location et le prix des autres services et/ou produits réservés, vous devez également vous acquitter des frais de réservation, de la contribution du consommateur SGR et des taxes de séjour.

7. Paiements

7.1 Si la réservation est effectuée plus de 6 semaines avant la date de votre arrivée, vous devrez acquitter au moins 30 % du prix de la location à la réservation. Les hébergements doivent avoir reçu l'éventuel montant restant de la facture au plus tard 6 semaines avant la date de début du séjour dans les hébergements, comme indiqué dans la confirmation de réservation. La totalité de la réservation doit donc être réglée au plus tard 6 semaines avant l'arrivée.

7.3 Si la réservation est effectuée dans les 6 semaines avant le début du séjour, vous devrez acquitter la totalité du montant dû à la réservation. S'il y a 48 heures ou moins entre la date d'arrivée et la date de réservation, le montant total doit être payé sur place.

7.4 À l'arrivée aux hébergements, s'il s'avère que certains montants ne sont pas encore (complètement) crédités sur le compte bancaire des hébergements, vous devrez régler le (restant du) montant sur place. En cas d'absence du règlement susmentionné les hébergements peuvent vous refuser l'utilisation de l'hébergement et/ou l'autre installation. S'il s'avère plus tard que vous aviez bien donné un ordre de virement, dont le montant n'avait pas encore été reçu dans les comptes bancaires des hébergements au moment de votre arrivée, le montant trop payé vous sera restitué par la suite.

7.5 En cas de règlement tardif des montants qui vous sont facturés, vous serez en défaut immédiatement après l'échéance de paiement. Les hébergements auront le droit de résilier (annuler) l'accord avec effet immédiat, sans préjudice de leur droit à une compensation de toutes les pertes directes ou indirectes subies suite à cette annulation, dont les frais qu'ont dû engager les hébergements du fait de votre réservation et la résiliation. Dans tous les cas, les hébergements auront le droit de facturer des frais d'annulation par hébergement. Dans ce cas précis, les dispositions de l'article 13 s'appliquent.

7.6 Les hébergements ont toujours le droit de compenser les créances sur le responsable de la réservation pour quelque raison que ce soit par les montants réglés par le responsable de la réservation pour quelque raison que ce soit.

8. Arrivée et départ

8.1 Le jour d'arrivée convenu comme mentionné dans la confirmation de votre réservation, vous avez accès à l'hébergement réservé à partir de 16 h. Le jour de départ convenu comme mentionné dans la confirmation de la réservation, vous devrez libérer l'hébergement au plus tard à 10 h 30. Si vous pensez arriver après le moment de l'enregistrement, vous devez en informer la réception correspondante à temps. En cas de départ anticipé, le montant total du voyage restera dû.

Le jour de votre arrivée dans les hébergements, vous pouvez vous rendre à votre hébergement en voiture entre 16 h et 19 h. Ceci est également permis entre 8 h et 10 h 30, le jour de votre départ. Immédiatement après le déchargement des bagages, les voitures doivent être garées sur le parking des hébergements. Il est strictement interdit de se garer sur le terrain des hébergements autrement que pour charger / décharger les bagages aux heures indiquées ci-dessus. Exceptionnellement, les visiteurs handicapés en possession d'une autorisation spéciale des hébergements pourront se garer aux endroits indiqués à cette fin. Le stationnement se fait à tout moment à vos risques et périls.

8.2 Si vous souhaitez prolonger l'accord avec les hébergements au-delà de la période convenue et si les hébergements acceptent, les hébergements auront le droit de vous attribuer un autre hébergement.

8.3 Une utilisation moindre et / ou plus courte de l'hébergement et / ou des autres installations que la durée mentionnée sur la confirmation de réservation ne donne pas droit au vacancier / visiteur d'obtenir une restitution du prix de la location et / ou des frais, ou d'une partie de ceux-ci.

8.4 Les réservations sont toujours prises avec des jours d'arrivée et de départ fixes. Un départ anticipé ou une arrivée tardive dans votre hébergement n'a aucune incidence sur le prix total de votre séjour ; vous n'avez donc aucun droit à une restitution quelconque.

8.5 Avant son départ, le visiteur doit laisser l'hébergement propre, retirer le linge de lit, nettoyer le réfrigérateur et placer les sacs poubelles dans le conteneur. Les lave-vaisselle doivent être propres et vides et toute la vaisselle doit être rangée proprement dans les tiroirs et les armoires à sa place lorsque le visiteur quitte l'hébergement.

8.6 En cas de défaut, d'un état de saleté exagéré et / ou de dommages à l'hébergement et / ou des biens qui s'y trouvent, et / ou des dégâts au terrain / aux alentours des hébergements, les hébergements factureront immédiatement les dommages au visiteur, laquelle facture est à régler immédiatement. Si un constat d'avarie doit être établi, le paiement aura lieu ultérieurement.

9. Règlements

9.1 Tous les visiteurs s'engagent à respecter les règles établies par les hébergements et par le parc. Elles sont répertoriées sur le site www.efteling.com.

9.2 Aucun des hébergements ne peut être occupé par un nombre de personnes dépassant le nombre de personnes indiqué sur le site web de l'hébergement en question. En outre, les visiteurs n'ont pas le droit de séjourner dans l'hébergement s'ils ne sont pas inscrits à la réservation ou à la réception. Voir 2.6.

- 9.3 Si des restaurants, cafés et entreprises de location de salle présentes dans le Parc vous fournissent des services d'hôtellerie/de restauration ou signent un contrat de prestation de services d'hôtellerie/de restauration avec vous, ces services et contrats sont soumis aux conditions harmonisées restauration et hôtellerie (UVH). Sur demande, vous pouvez obtenir un exemplaire (gratuit) à la réception ou le consulter sur [Uniforme Voorwaarden Horeca \(conditions harmonisées restauration et hôtellerie\)](#).
- 9.4 Les hébergements se réservent le droit de modifier le concept et les horaires d'ouverture des équipements des hébergements. En raison de l'entretien nécessaire, vous devrez autoriser que des travaux soient effectués à l'hébergement ou aux autres équipements pendant votre séjour, sans que cela vous donne droit à une indemnisation.
- 9.5 Pour des raisons de sécurité, il est interdit de monter des toiles de tente près des hébergements.
- 9.6 En cas de non-respect des dispositions des présentes conditions, du Règlement du parc et / ou des indications du personnel, les hébergements sont en droit d'accéder à un hébergement et / ou d'expulser immédiatement le responsable de la réservation, ainsi que tout autre utilisateur, du parc, sans aucune restitution du prix de la location ou d'une partie de celui-ci, et sans que ce fait donne droit à une quelconque indemnisation.
- 9.7 Si la direction du parc a des soupçons raisonnables sur des agissements contraires à la loi et / ou à l'ordre public et / ou à la bienséance par le vacancier dans un hébergement, elle aura le droit d'accéder à l'hébergement. En outre, les hébergements ont toujours le droit d'accéder, à tout moment, aux hébergements loués par des visiteurs, pour les inspecter et / ou (faire) effectuer des travaux d'entretien, sans que cela donne droit à la restitution de tout ou d'une partie du(des) prix (de la location) réglés ou restant dus. Les hébergements ont également le droit de fermer temporairement les bâtiments et installations pour effectuer des travaux d'entretien, sans que cela donne droit à la restitution de tout ou partie des prix (de la location) payés ou restant dus.
- 9.8 Il est interdit de nager ou pratiquer d'autres sports aquatiques/activités de loisirs dans les pièces d'eau présentes dans les villages de vacances des hébergements.
- 9.9 Les barbecues sont strictement interdits sur le terrain des Hôtels et Villages de vacances à cause du risque d'incendie. Il est également strictement interdit d'utiliser des planchas ou des appareils de friture dans les hébergements.
- 9.10 Les nuisances sonores sont interdites. Il est strictement interdit de poser des appareils sonores en dehors des maisons, ou de monter le volume au point de gêner les autres visiteurs des hébergements. En cas de nuisances, et en cas de non-respect des directives du personnel, les hébergements auront le droit d'expulser immédiatement du parc le vacancier et tout autre utilisateur, sans restitution de tout ou partie du prix de la location et/ou sans que cela donne droit à une indemnisation quelconque.
- 9.12 Il est interdit de fumer dans les hébergements et autres équipements couverts des hébergements. En dehors des hébergements, il n'est permis de fumer que dans les zones désignées. En cas de non-respect de cette interdiction par un visiteur /utilisateur, les hébergements auront le droit de facturer une amende immédiatement exigible de 200 € par hébergement, sans mise en demeure et sans préjudice du droit des hébergements à exiger une indemnisation des dommages subis ou à subir par ce non-respect.

10. Animaux domestiques

10.1 Les animaux domestiques sont interdits dans les hébergements, sauf les chiens. Selon l'hébergement, un maximum d'un ou de deux chiens est accepté par les hébergements. Si vous souhaitez amener des chiens, vous devez le préciser au moment de la réservation. Dans ce cas, les hébergements vous factureront un supplément. Les hébergements se réservent le droit de refuser les chiens dans le parc, sans motivation. Les chiens des vacanciers et/ou visiteurs autres que ceux indiqués sur le formulaire d'inscription ne sont pas acceptés. L'utilisation d'un bench ou d'une cage pour le ou les chien(s), que vous aurez apporté vous-même, est obligatoire. Dès que le chien est laissé seul dans l'hébergement, il doit rester en permanence dans le bench ou la cage.

10.2 Les chiens ou autres animaux n'ont pas accès à un certain nombre d'hébergements, aux chambres familiales Landhuys et aux chambres familiales Poorthuys au Village de vacances Efteling Bosrijk, la maison bois, 2 étages à Loonsche Land, les pièces d'eau, les équipements du centre et les autres équipements publics sur les terrains des hébergements (sauf indication contraire sur place). En dehors des hébergements, les chiens doivent être tenus en laisse. Les indications sur place doivent être respectées. Les chiens ne doivent pas gêner les autres visiteurs. Nous ne disposons que d'un nombre limité d'hébergements où les chiens sont autorisés. Par conséquent, lors de la réservation, il est nécessaire d'indiquer si un chien sera présent pendant le séjour.

10.3 Le parc dispose de plusieurs aménagements pour la promenade des chiens. Le chien ne peut pas être sorti à un autre endroit. Ces endroits doivent toujours être laissés propres.

11. Utilisation de l'hébergement ; inventaire ; outils

11.1 Les vacanciers et visiteurs sont solidairement responsables de l'ordre public dans et autour des hébergements loués ou ailleurs sur les terrains des hébergements, de l'utilisation de l'hébergement et des appareils et l'inventaire qui s'y trouvent.

11.2 En outre, le vacancier et les personnes qui l'accompagnent, sont solidairement responsables de la casse et/ou de la disparition et/ou des dommages causées à l'inventaire et/ou à l'hébergement. Les éventuels dommages doivent être immédiatement signalés par le vacancier à la réception des hébergements et doivent être remboursés sur place, sauf si le vacancier peut démontrer que les dommages ne peuvent pas lui être imputés, ni à d'autres visiteurs ou membres de son groupe. Si nous sommes obligés de faire une déclaration de dommages, les frais seront facturés après le séjour.

11.3 Si vous devez utiliser des équipements de soin (par exemple un lit adapté, des bouteilles d'oxygène, une chaise pour la douche, etc.) pendant le séjour, vous devez l'organiser à vos propres frais et risques. Les hébergements n'acceptent aucune responsabilité pour des dommages un quelconque équipement de soin, ni pour la présence ou l'absence de ces équipements de soin.

Les équipements de soins peuvent être livrés à partir de 15 h le jour de l'arrivée et doivent être récupérés au plus tard à 11 h 30 le jour du départ.

12. Dépôt de garantie

12.1 Les hébergements peuvent demander un dépôt de garantie au moment de la réservation ou au début de votre séjour. Le dépôt de garantie s'élève à 500 € par hébergement, mais peut être augmenté par les hébergements en cas de location par un groupe.

12.2 Le dépôt de garantie sert à garantir les dommages pouvant survenir dans les hébergements et / ou les frais (dans le sens le plus large du terme) que les hébergements doivent engager en cas de non-respect des obligations par les visiteurs ou les personnes qui les accompagnent.

12.3 Dans le cas où le dépôt de garantie n'est pas réglé immédiatement, les hébergements ont le droit de refuser l'accès à l'hébergement et son utilisation au visiteur et / ou aux personnes qui l'accompagnent.

12.4 Si vous restez en défaut de paiement du dépôt de garantie, les hébergements ont en outre le droit de résilier (annuler) l'accord avec effet immédiat.

12.5 Le dépôt de garantie, ou éventuellement ce qu'il en reste, sera restitué au visiteur après déduction des sommes dues aux hébergements (dommages causés à l'inventaire / à l'hébergement et / ou autres frais). Cette restitution est effectuée sans préjudice des éventuels (autres) droits à une indemnisation.

13. Frais d'annulation

13.1 Si vous annulez une réservation, vous devrez payer des frais d'annulation. En cas d'annulation, une indemnisation est due aux hébergements, selon la disposition suivante : En plus des frais d'annulation, le montant total de la contribution du consommateur SGR et les frais de réservation seront également facturés.

Plus de 3 mois avant la date d'arrivée	15 %
Plus de 2 mois avant la date d'arrivée	50 %
Plus d'un mois avant la date d'arrivée	75 %
Moins d'un mois avant la date d'arrivée	90 %
7 jours ou moins avant la date d'arrivée	100 %
Le jour même	100 %

13.2 Si vous n'êtes pas arrivé dans les 12 heures après la date d'arrivée convenue sans nous avoir informés, nous considérerons que vous avez annulé.

14. Force majeure et modifications

14.1 Au cas où les hébergements ne sont (temporairement) pas en mesure d'honorer l'accord, partiellement ou entièrement, en raison de force majeure, ils vous présenteront une proposition de modification (pour un autre hébergement, une autre période etc.) dans les 14 jours après qu'ils ont été informés de l'impossibilité d'honorer l'accord.

14.2 Est entendu par force majeure de la part des hébergements les situations où le respect de l'accord est empêché, partiellement ou entièrement, temporairement ou non par des circonstances indépendantes de la volonté des hébergements, dont entre autres le risques de guerre, les grèves (du personnel), les blocages, les incendies, les inondations et autres dérangements ou événements.

14.3 Vous avez le droit de refuser la proposition de modification. Si vous refusez la proposition de modification, vous devez nous en informer dans les 14 jours après réception de la proposition. Dans ce cas, les hébergements auront le droit de résilier l'accord avec effet immédiat. Vous aurez droit à l'annulation ou à la restitution de tout ou partie (déjà payée) du montant de la location. Les Hébergements ne seront pas tenus de payer un quelconque dédommagement.

15. Résiliation

Les hébergements ont le droit de résilier l'accord à tout moment avec effet immédiat, si les données personnelles du responsable de la réservation ou celles des autres visiteurs indiquées au moment de la réservation s'avèrent incomplètes ou inexactes. Dans un tel cas, aucune restitution de la location intégrale ou partielle n'aura lieu et les Hébergements ne seront pas tenus de payer un quelconque dédommagement.

16. Responsabilité

16.1 En plus de ce qui est consigné à l'article 12 des conditions RECRON applicables concernant la responsabilité, les conditions ci-dessous s'appliquent également.

16.2 Vous et l'utilisateur êtes solidairement responsables des pertes et/ou dommages causés à l'hébergement loué et/ou aux autres biens des hébergements, occasionnés pendant l'utilisation de l'hébergement par vous-même et/ou les autres visiteurs, par tout acte ou omission de vous-même et/ou de tiers qui se trouvent dans les hébergements avec votre permission.

16.3 Vous libérez les hébergements de toute responsabilité pour les dégâts des tiers causés par tout acte ou omission de vous-même ou d'autres visiteurs, compagnons de voyage ou des tiers qui sont présents dans le parc avec votre permission.

16.4 En cas d'utilisation incorrecte ou d'état incorrect de votre hébergement à votre départ, comprenant mais non limité aux cas de malpropreté excessive de l'hébergement, des frais supplémentaires seront facturés directement au visiteur. Si un constat d'avarie doit être établi, le paiement aura lieu ultérieurement.

17. Réclamations

Nous ferons notre maximum pour résoudre immédiatement les réclamations ou les manquements. Si vous avez des réclamations, nous vous demanderons tout d'abord d'en informer la réception des hébergements, qui est disponible 24/24. Si la réclamation n'est pas traitée de manière satisfaisante, vous avez jusqu'à 1 mois au plus tard après le départ des hébergements pour signaler la réclamation via [Service client et contact - Efteling](#).

18. Documents de voyage

Vous êtes responsable des documents de voyage requis pour votre destination. Les hébergements refusent toute responsabilité pour les conséquences du fait que vous n'êtes pas en possession des documents de voyage requis.

20. Généralités

Des fautes de frappe ou d'impression évidentes n'engagent pas les hébergements. Ces conditions remplacent et annulent toutes les publications précédentes. L'invalidité et/ou l'annulation d'une des dispositions de ces conditions et/ou de parties des dispositions n'ont aucune incidence sur la validité des autres (parties des) dispositions de ces conditions. Les modifications et ajouts à l'accord et/ou ces conditions sont uniquement valides si consignés par écrit. Les relations juridiques actuelles entre les parties (et par conséquent sur les présentes

conditions) sont exclusivement régies par le droit néerlandais. Le règlement des litiges à l'article 13 des conditions RECRON s'applique en cas de litiges.